



## EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE MADAGASCAR

48ème session (Janvier 2025)

Franciscans International et l'Ordre Franciscain Séculier de Madagascar ont soumis un rapport joint en vue de l'Examen Périodique Universel (EPU) de Madagascar le 27 janvier 2025 sur les thématiques suivantes :

EXTREME  
PAUVRETE

MIGRATIONS INTERNES  
AMPLIFIEES PAR LE  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

DROIT A UN  
ENVIRONNEMENT SAIN

PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

### EXTREME PAUVRETE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATIONS INTERNES

Madagascar fait face à des aléas climatiques extrêmes notamment une multiplication de cyclones et une irrégularité des pluies contribuant à des épisodes prolongés de sécheresse notamment dans le Grand Sud. Cette région a connu une sécheresse aigüe en 2021 impactant les conditions de vie de la population sur place, dans une région déjà affectée par des disparités économiques et sociales et une absence d'investissement étatique.

#### CONTEXTE

- Situation de pauvreté multidimensionnelle et de vulnérabilité des populations du Grand Sud recourant à une agriculture de subsistance
- Généralisation d'une situation de famine en l'absence de pluies continues entre 2019 et 2021
- Absence continue d'infrastructures et de présence de l'Etat dans le Grand Sud

#### Conséquences

- Aggravation des mauvaises conditions de vie dans le Grand Sud amplifiées par le changement climatique
- 1.47 million de personnes en insécurité alimentaire et extrême pauvreté
- Adoption et mise en œuvre de politiques publiques parcellaires et partielles sans volet holistique de protection sociale holistique et prise en compte des facteurs de vulnérabilité préexistants à cette migration
- Absence de stratégies d'adaptation face à l'impact des sécheresses sur les productions agricoles
- Migrations des populations du Sud vers le Nord, dont 93% installées de manière définitive dans les régions de destination

#### Suivi de l'EPU - 2019, troisième cycle de l'EPU

- Aucune recommandation sur les migrations internes
- 14 recommandations reçues et acceptées sur l'extrême pauvreté dont 5 sur le droit à un niveau de vie suffisant, 3 sur l'accès à l'eau et 6 sur le droit à la santé
- 6 recommandations sur le droit à l'éducation

### Recommandations

- ❖ Adopter une politique interne de migration prenant en compte les effets adverses du changement climatique sur les populations vulnérables
- ❖ Adopter des politiques publiques multisectorielles spécifiques incluant les obligations contenues dans le droit à un environnement sain et adressant les causes profondes de l'extrême pauvreté notamment dans le Grand Sud.
- ❖ Mettre en place une politique de protection sociale spécifique aux personnes vulnérables aux conséquences du changement climatique.
- ❖ Amender la loi portant charte de l'environnement malagasy actualisée no 2015-003 afin d'inclure une dimension d'adaptabilité des personnes déjà vulnérables pour faire face aux aléas climatiques.

## MIGRATIONS INTERNES, DROIT A UN ENVIRONNEMENT SAIN ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les migrations internes et l'installation durable des populations du Grand Sud présentent des défis socio-économiques et environnementaux.

### CONTEXTE

- Manque d'investissements, d'infrastructures et financement de l'Etat dans le Nord pour répondre aux défis migratoires
- Installation des personnes migrantes près de parcs nationaux ou endroits non surveillés
- Recours à des pratiques de court-terme de cultivation des terres, notamment la culture sur brûlis

### Conséquences

- Populations migrantes prises dans une spirale de vulnérabilité en l'absence d'accompagnement vers une agriculture de long-court. Ceci provoque un manque d'accès à l'alimentation, à l'eau et la santé
- Enfants particulièrement vulnérables avec un manque d'accès à l'éducation et travail précoce pour subvenir aux besoins des familles
- Absence de moyens humains et financiers pour permettre un accueil digne et un enregistrement des personnes migrantes
- Conflits sur l'accès à la terre et l'occupation de l'espace
- Tensions communautaires et ethniques dues à la persistance de pratiques culturelles entrant en conflit avec celles de la population locale
- Complaisance des autorités sur le défrichage et l'accaparement des terres dévoilant un problème de corruption dans le pays sur les fonds dédiés au climat

### Suivi de l'EPU - 2019, troisième cycle de l'EPU

- 3 recommandations reçues et acceptées sur les droits humains et l'environnement
- 4 recommandations reçues et acceptées relatives à la bonne gouvernance et la corruption

## Recommandations

- ❖ Instaurer un système interministériel d'identification et d'enregistrement des personnes déplacées dans leur lieu de destination pour un meilleur suivi depuis leur départ.
- ❖ Adopter des mesures exhaustives venant adresser les besoins de base et prévoir l'accueil digne et durable des déplacés internes conformément aux [les principes directeurs relatifs](#) au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays
- ❖ Fournir les moyens et des formations adéquats aux autorités locales pour gérer cette migration, en respectant les standards internationaux des droits humains et constitutionnels.
- ❖ Mettre en place des systèmes de productions agricoles durables conciliant les besoins de base des communautés et respectueux de l'environnement et droit à un environnement sain.
- ❖ Adapter la politique environnementale afin de concilier protection environnementale et accès aux droits fondamentaux des personnes, en incluant les personnes, notamment les déplacés, dans la prise de décision et prenant en compte les us et coutumes des communautés.
- ❖ Renforcer la transparence des financements publics dédiés aux politiques environnementales.

### Contact

Mme. Panuga PULENTHIRAN  
Coordinatrice du Programme Afrique  
[p.pulenthiran@fiop.org](mailto:p.pulenthiran@fiop.org)